



 NEXIASEARCH

Engagement net zéro

Mohamed TRAORE
Lilian GONZALEZ
Tom PICARD



TABLE DES MATIÈRES

Introduction

3

Engagement net zéro dans le secteur bancaire

4

Exigence réglementaire de la BCE pour les prêts durables

6

Méthodologie de calcul de l'intensité de carbone

7

Relation entre les normes de reporting ESRS sur la durabilité et l'engagement net zéro

8

Défis associés à l'engagement net zéro

10

Conclusion

11

Références

12

Introduction

Les émissions de gaz à effet de serre ont considérablement altéré l'équilibre naturel du climat terrestre, faisant des risques climatiques une préoccupation majeure. Les conséquences dévastatrices de ces phénomènes touchent de plein fouet nos sociétés, nos économies et nos écosystèmes. Lors de la COP21, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a identifié les principaux secteurs responsables de ces émissions. Il s'agit de l'énergie, l'industrie, le transport et l'agriculture.

Face à cette réalité, le GIEC et d'autres organisations ont unanimement souligné la nécessité d'une action urgente et coordonnée pour faire face à ces enjeux. Pour répondre à cette urgence, de nombreuses entreprises du secteur financier se sont engagées dans des initiatives visant à atteindre le net zéro, marquant ainsi un effort concerté pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre dans divers secteurs.

S'engager au net zéro pour une entreprise consiste à accepter d'investir dans autant d'activités non polluantes que polluantes d'ici 2050. Cette démarche permettra d'équilibrer le bilan carbone des entreprises et de démontrer l'engagement des sociétés envers la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre le changement climatique.

Dans le secteur bancaire, les émissions de gaz à effet de serre sont engendrées en grande partie par le financement via le crédit ou via le marché, c'est à dire les projets de la clientèle financés par la banque

Dans cette optique, les banques mettent en place des mesures visant à aider ses clients historiques (qui ont des contrats de financements en cours) à opérer leur transition vers une réduction des émissions de gaz à effet de serre, en vue d'atteindre l'objectif de neutralité carbone. De plus, pour les nouveaux financements, les entreprises du secteur bancaire ont décidé de mettre en œuvre des mesures de suivi et de score pour financer des projets plus "durables".

Cette note explore le paysage actuel de l'engagement net zéro dans le secteur bancaire, mettant en lumière son fonctionnement et les initiatives clés en cours. Elle examine en détail les réglementations liées aux prêts durables et leur étroite corrélation avec l'objectif de neutralité carbone. L'accent est mis sur la connexion vitale entre le reporting réglementaire du risque climatique et l'engagement net zéro, offrant un aperçu des liens essentiels entre ces aspects. En ce sens, cette note présente la méthodologie proposée par Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI), pour calculer l'intensité carbone. Enfin, les défis substantiels associés à cet engagement sont abordés, mettant en lumière les obstacles à surmonter pour atteindre ces objectifs ambitieux.

L'engagement net zéro dans le secteur bancaire

Dans le cadre de l'engagement net zéro, les banques françaises se sont organisées pour atteindre les objectifs escomptés. Elles ont décidé d'intégrer la Net Zero Banking Alliance (NZBA), une initiative visant à encourager le monde financier à agir en faveur du climat. Cette alliance fait partie de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero, présidée par Mark Carney en attendant la tenue de la COP26.

En rejoignant cette alliance, les banques s'engagent à :

- Aligner les émissions de gaz à effet de serre induites par leurs activités de financement ainsi que d'investissement pour compte propre avec la trajectoire requise pour atteindre la neutralité carbone en 2050 ;
- Se fonder sur des scénarios de transition crédibles et publiés par des instances reconnues ;
- Faire porter en priorité leurs efforts sur les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre et jouant un rôle clé dans la transition vers une économie neutre en carbone ;
- Se fixer des objectifs intermédiaires, au plus tard pour 2030 ;
- Publier annuellement leurs progrès et les plans d'action associés ;

Par rapport à cet engagement, les banques ont commencé à évaluer les risques climatiques associés à leur portefeuille de crédit actuel en repérant les projets qui contribuent aux émissions de gaz à effet de serre. Suite à cette évaluation, elles proposent des offres visant à encourager les emprunteurs à embrasser les objectifs de réduction des émissions de carbone. Elles peuvent, par exemple, offrir des taux d'intérêt avantageux aux emprunteurs qui consentent à mettre en œuvre des pratiques plus écologiques.



Pour les nouvelles demandes de financement, les banques ont mis en place le prêt durable. Cette initiative est conçue pour financer des projets qui ont un effet positif sur l'environnement. Il est accordé à des emprunteurs ou des entreprises engagés dans des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le prêt durable n'est qu'un produit parmi d'autres initiatives : chaque banque réévalue sa gamme de produits afin de pouvoir respecter les engagements pris en amont.

Le prêt durable et l'engagement net zéro sont étroitement liés, car ils ont tous deux un rôle essentiel dans la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement et durable. Cette liaison découle du fait que les prêts durables sont utilisés pour financer uniquement des projets qui respectent des critères d'attributions spécifiques liés à la durabilité des projets financés.

Afin de bien encadrer les prêts durables, la BCE a mis en place une réglementation à laquelle les banques doivent se conformer pour l'octroi et le suivi du crédit durable. A travers cette réglementation, la BCE encadre par des directives claires cette nouvelle activité qui s'offre au secteur bancaire afin d'éviter tout abus. Ces règles contribuent également à renforcer la transparence et la confiance du public dans les initiatives de crédit durable.



Exigence réglementaire de la BCE pour les prêts durables

Le prêt durable est soumis à la réglementation de la banque centrale européenne (BCE). Cela démontre que même si l'engagement net zéro n'est pas explicitement mentionné dans les textes réglementaires de la BCE, certaines actions liées à cette initiative sont tout de même encadrées.

La réglementation de la BCE sur les prêts durables stipule que :

- Les établissements accordant des crédits environnementaux doivent intégrer des politiques et procédures précises couvrant l'octroi et le suivi de ces crédits. Ces procédures et politiques doivent :
 - Fournir une liste des projets éligibles pour les prêts durables ;
 - Préciser le processus par lequel les établissements évaluent qu'un projet respecte les normes de financement éditées par la BCE pour bénéficier d'un prêt durable. Dans le cas des prêts aux entreprises, le processus doit inclure :
 - La collecte d'informations sur les objectifs économiques des emprunteurs en matière de climat, d'environnement ou de durabilité ;
 - L'évaluation de la conformité des projets de financement des emprunteurs avec les projets ou activités durables sur le plan environnemental éligibles et les critères connexes ;
 - Des mesures destinées à veiller à ce que les emprunteurs aient la volonté et la capacité de contrôler et à rendre compte de manière adéquate de l'affectation des produits aux projets ou activités viables sur le plan environnemental ;
 - Le suivi régulier de la bonne affectation des produits (qui peut consister à demander aux emprunteurs de fournir des informations actualisées sur l'utilisation des produits jusqu'au remboursement de la facilité de crédit concernée) ;
- Les établissements doivent également fixer des objectifs qualitatifs et, le cas échéant, quantitatifs pour évaluer dans quelle mesure les initiatives sont conformes ou contribuent à leurs objectifs globaux en matière de climat et de durabilité environnementale.

Cette réglementation de la BCE sur les prêts durables est un moyen de régir et de guider les actions des banques dans ce domaine. Elle vise à instaurer des normes communes dans l'ensemble du secteur bancaire, ce qui favorisera la cohérence et l'efficacité de cette activité au sein de l'industrie financière. En fin de compte, l'initiative contribuera à garantir que les prêts durables sont accordés et gérés de manière uniforme, en alignement avec les objectifs de durabilité environnementale et climatique.

L'exemple le plus concret reste celui des prêts pour rénover son logement. Ces prêts prennent des noms différents, mais avec un objectif unique : financer des projets via du crédit à des tarifs plus avantageux. Ainsi, il existe, l'éco-prêt à taux zéro, le prêt « Avance Rénovation », le prêt sur le Livret développement durable, le prêt d'Action Logement, le prêt d'accession sociale, le prêt à l'amélioration de l'habitat... Tous ces prêts sont référencés sur les sites gouvernementaux, et largement diffusés par les grandes institutions bancaires en France.

Méthodologie pour le calcul de l'intensité de carbone

Afin de pouvoir respecter ses engagements sur les émissions carbone, il est essentiel pour une entreprise de quantifier son empreinte carbone pour déterminer précisément la quantité de gaz à effet de serre générée par ses opérations. Cette mesure revêt d'une grande importance, puisqu'elle donne à l'entreprise les informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées afin d'accélérer sa démarche de réduction des émissions.

Dans l'optique d'avoir une méthodologie unique, le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI) ont collaboré pour élaborer une norme internationale nommée GHG Protocol pour standardiser l'approche de calcul des émissions de gaz à effet de serre engendrées par les entreprises.

La norme GHG Protocol exige que la quantification des émissions inclue les sept (7) gaz à effet de serre énumérés dans la liste suivante, conformément au Protocole de Kyoto : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), dioxyde d'azote (N₂O), hydrofluorocarbures (HFC), perfluorocarbures (PFC), hexafluorure de soufre (SF₆) et trifluorure d'azote (NF₃).

Le périmètre de mesure des émissions de GES doit prendre en compte toutes les émissions associées directement ou indirectement aux activités des entreprises. Les émissions sont réparties en trois catégories (ou scopes) dont les proportions peuvent varier en fonction du secteur d'activité de chaque entreprise :

- Scope 1 : Emissions directes provenant de sources appartenant ou contrôlées par une entreprise
- Scope 2 : Emissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement par les entités d'une entreprise
- Scope 3 : Toutes les autres émissions indirectes, y compris celles liées à l'utilisation des produits des entreprises.

Suite à la définition du périmètre, il y a deux approches pour calculer la quantité de gaz à effet de serre émise :

- L'approche monétaire : cette approche consiste à convertir de la donnée financière en émission de gaz à effet de serre.

Quantité de gaz à effet de serre = Quantité consommée * Facteur d'émission monétaire

Le facteur d'émission monétaire évalue la quantité de CO₂ affiliée à un produit ou à un service donné en se basant sur son prix.

L'empreinte carbone totale engendrée par les entreprises dans un portefeuille est égale à la somme des émissions des entreprises contenues dans le portefeuille, pondérées par la part de détention de chaque entreprise.

$$\text{Empreinte carbone totale} = \sum_i \frac{I_i}{CB_i} * E_i$$

- L'approche physique : cette approche permet de convertir des données physiques (km, kWh, kg, etc.) en émissions à l'aide de facteurs d'émission physiques (exprimés en kg CO₂eq/unité physique).

Quantité de gaz à effet de serre émise = Quantité consommée * Facteur d'émission physique.

Le facteur d'émission physique évalue la quantité de CO₂ produite par unité consommée.

Relation entre les normes de reporting de durabilité ESRS et l'engagement net zéro



Les normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards) sont au nombre de douze (12) et seront mises en application en janvier 2024. Elles représentent les critères de reporting sur la durabilité de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) qui remplacera la NFRD (Non Financial Reporting Directive). Ces normes sont plus exigeantes vis-à-vis des acteurs qui effectueront le reporting, et en touchent un plus grand nombre.

Les normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards) sont au nombre de douze (12) et seront mises en application en janvier 2024. Elles représentent les critères de reporting sur la durabilité de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) qui remplacera la NFRD (Non Financial Reporting Directive). Ces normes seront plus exigeantes vis-à-vis des acteurs qui effectueront le reporting, et toucheront plus d'entreprises.

La directive CSRD vise à harmoniser les reportings de durabilité des entreprises et à améliorer la disponibilité et la qualité des données publiées en Europe. Les normes ESRS de la CSRD établissent un ensemble de lignes directrices pour la préparation et la publication de rapports de durabilité, contribuant ainsi à rendre les informations sur la performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) des entreprises plus cohérentes, comparables et transparentes à travers l'Union Européenne.

Parmi les douze (12) normes ESRS, cinq (5) sont consacrées à la thématique environnementale dont une sur le changement climatique (ESRS E1). Cette dernière a pour objectif de rendre les informations climatiques comparables, fiables et pertinentes.

Comme toutes les normes ESRS, celles qui sont relatives au changement climatique exigent aux entreprises de fournir des informations de nature qualitative ou quantitative. La Commission Européenne désigne ces exigences d'information sous le terme de Disclosure Requirements (DR).



Par rapport à la norme ESRS E1, les entreprises doivent publier neuf (9) types d'informations :

- Émissions brutes de gaz à effet de serre (GES) du scope 1, 2, 3 et émissions totales de GES ;
- Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone ;
- Prix interne du carbone : Celui-ci est fixé de façon volontaire par les entreprises pour intégrer le coût des émissions de GES dans leurs décisions d'investissement ou pour intégrer un prix du carbone à leur stratégie de gestion de risque ;
- Consommation d'énergie et mix énergétique (hydrocarbures, nucléaire, gaz, charbon etc..) ;
- Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique ;
- Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique ;
- Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci ;
- Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique ;
- Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci ;

Face à toutes les obligations imposées par la norme ESRS E1, la Commission Européenne ajoutent des directives générales et claires pour permettre aux entreprises concernées et qui s'engagent au Net Zéro de suivre et d'évaluer leur objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, cette norme joue un rôle essentiel dans le contrôle de l'engagement des entreprises envers la neutralité carbone.

Défis associés à l'engagement net zéro

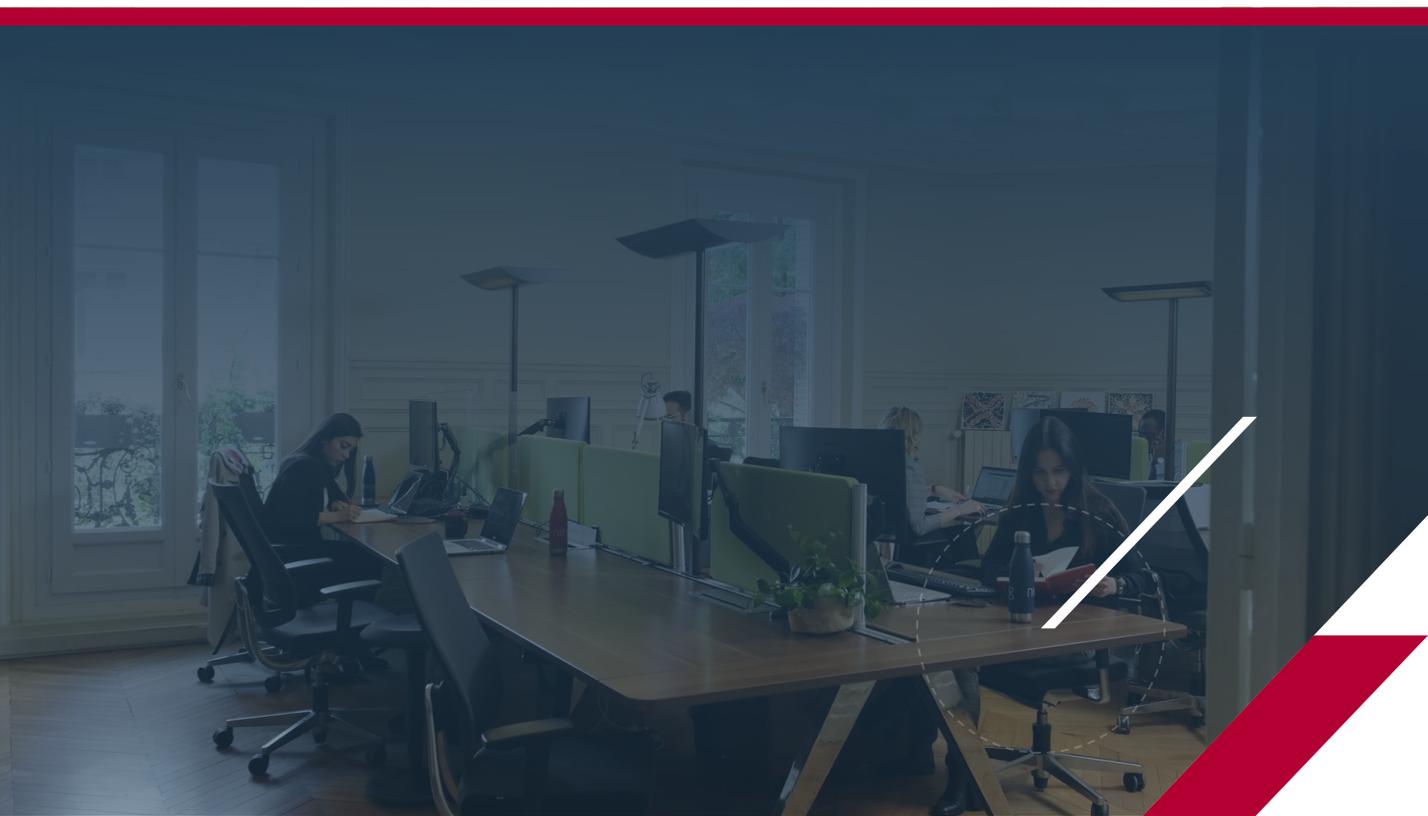
L'engagement lié à Net Zéro est un véritable challenge pour les entreprises. De nombreux défis doivent être relevés afin de ne pas risquer de mettre en danger la réputation et l'image de l'entreprise :

- **Coûts élevés** : Parvenir à la neutralité carbone nécessite l'adoption de technologies de pointe pour diminuer les émissions dans divers secteurs tels que les transports, l'industrie, l'agriculture et l'énergie. Cependant, la mise en place de ces technologies peut s'avérer coûteuse.
- **Résistance au changement** : Plusieurs secteurs de l'industrie et de l'économie restent fortement reliés aux énergies fossiles, ce qui peut entraîner une opposition à la transition vers des sources d'énergie plus écologiques et des pratiques durables, en raison des enjeux économiques.
- **Peu de données** : L'atteinte de l'objectif de neutralité carbone requiert une gestion efficace des émissions de gaz à effet de serre. Cependant, il est souvent constaté un déficit de données précises et à jour concernant les émissions réelles dans certains secteurs industriels et régions. Cette insuffisance de données peut compliquer la mise en œuvre de mesures spécifiques visant à réduire les émissions et à évaluer les avancées réalisées.
- **Réputationnel** : L'image des entreprises sera mise en avant, car les objectifs devront se montrer crédibles et réalisables sous peine de voir la réputation mise en cause et donc de risquer une baisse d'activité, des pertes de parts de marché et dans le pire des cas, une disparition pure et simple.

Conclusion

L'engagement envers la neutralité carbone représente une initiative importante pour les entreprises cherchant à harmoniser leurs opérations avec l'objectif mondial de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Cependant, les défis auxquels elles font face sont nombreux et complexes. Toutefois, grâce à une volonté collective, à la mise en place de réglementations appropriées et à une coopération internationale efficace, les entreprises disposent des moyens pour surmonter ces obstacles.

Le processus peut s'avérer exigeant, mais les avantages qui en découlent sont considérables. En plus de jouer un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique, les entreprises qui s'engagent vers la neutralité carbone peuvent également accéder à de nouveaux marchés, fidéliser leur clientèle et améliorer leur gestion des risques. En fin de compte, les bénéfices apportés à la planète et à l'économie mondiale confèrent une valeur importante à cet engagement, justifiant ainsi la persévérance constante nécessaire pour le concrétiser.



Références

[1] Fédération bancaire française, neutralité carbone : Les banques françaises accélèrent, 25/10/2022, page 18

[2] EBA/GL/2020/06, pages 18-19

[3] ADEME, réduire les émissions de gaz à effet de serre tout au long de la chaîne de valeur de votre activité, page 8

[4] Guillaume collin, Head of climate at sami, approche monétaire ou physique d'un bilan carbone d'entreprise

[5] Fédération française de l'assurance, empreinte carbone des actifs : Méthode, caractéristiques et limites, page 14

[6] Françoise Caclin, Fondatrice de Fimarkets, mesurer l'empreinte carbone d'un portefeuille d'investissement

[7] Institut des actuaires, guide réglementaire de la durabilité, 18/07/2023, Page 84

Nexialog Consulting

STRATÉGIE

ACTUARIAT

GESTION DES RISQUES

DATA

Nexialog Consulting est un cabinet de conseil spécialisé en Stratégie, Actuariat, Gestion des risques et Data qui dessert aujourd’hui les plus grands acteurs de la banque et de l’assurance. Nous aidons nos clients à améliorer de manière significative et durable leurs performances et à atteindre leurs objectifs les plus importants.

Les besoins de nos clients et les réglementations européennes et mondiales étant en perpétuelle évolution, nous recherchons continuellement de nouvelles et meilleures façons de les servir. Pour ce faire, nous recrutons nos consultants dans les meilleures écoles d’ingénieur et de commerce et nous investissons des ressources de notre entreprise chaque année dans la recherche, l’apprentissage et le renforcement des compétences.

Quel que soit le défi à relever, nous nous attachons à fournir des résultats pratiques et durables et à donner à nos clients les moyens de se développer.

CONTACTS

Ali Behbahani

Associé, Fondateur

+ 33 (0) 1 44 73 86 78

abebahani@nexialog.com

www.nexialog.com

Retrouvez toutes nos publications sur Nexialog R&D

Christelle BONDOUX

Associée, Directrice Commerciale, Recrutement & Marketing

+ 33 (0) 1 44 73 75 67

cbondoux@nexialog.com

Paul-Antoine DELETOILLE

Sales Leader

+33 (0)1 44 73 75 70

+33 (0)7 64 57 86 69

padeletoille@nexialog.com

Areski COUSIN

Directeur Scientifique

+ 33 (0) 7 88 03 51 87

acousin@nexialog.com

Lilian GONZALEZ

Manager offre – Global Market

+33 (0) 6 56 66 11 84

lgonzalez@nexialog.com